

Quelle réalité pour la forêt méditerranéenne ?

Une approche historique de la place des espaces sylvestres méditerranéens dans la politique forestière française

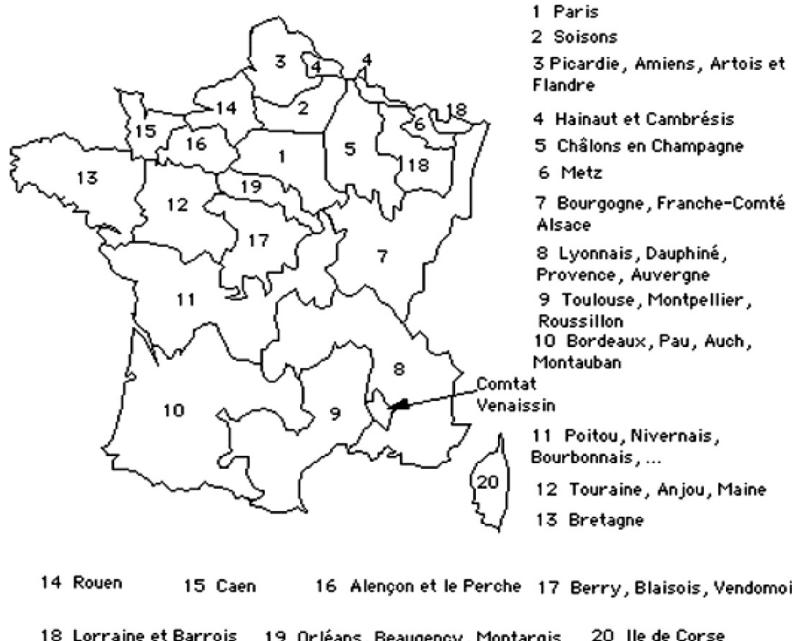
par Frédéric FESQUET

Autre regard sur la forêt méditerranéenne : celui de l'historien.
Frédéric Fesquet nous montre l'évolution du multiusage en forêt méditerranéenne et les conflits qui en ont résulté. Mais ces multiples usages, faits de la paysannerie, ainsi que la spécificité méditerranéenne ont de tous temps étaient ignorés par les structures administratives forestières. Plus que jamais aujourd'hui il est nécessaire de redécouvrir le caractère multifonctionnel des espaces sylvestres méditerranéens.

Envisagée dans sa dimension historique et si l'on se base sur les conceptions forestières contemporaines, celles qui ont prévalu dans la définition de la politique forestière nationale, la réalité forestière méditerranéenne est marquée du sceau de l'absence. On a longtemps négligé et tenu pour négligeable le caractère sylvestre de la Méditerranée.

Situation d'autant plus paradoxale que jusqu'au début du XIX^e siècle, le Monde a vécu à l'âge du bois. Ce matériau était à la base de toutes les activités humaines et son manque pesait sur l'économie des hommes. F. Braudel cite Antonio del Guevara, humaniste espagnol du XVI^e siècle qui après avoir fait ses comptes constate que le bois qui a servi à la cuisson des repas coûte aussi cher que ce qu'il y avait dans la marmite.

L'absence d'intérêt pour les espaces sylvestres méditerranéens de la part de l'Etat et de ses services peut se lire à plusieurs niveaux. Au niveau de ses structures administratives dans un inégal traitement des diverses régions françaises, dans la négation du caractère forestier des espaces sylvestres méditerranéens, dans l'absence — et pendant long-temps le rejet — d'une sylviculture spécifique, et enfin dans la non prise en compte de l'organisation de l'agrosystème traditionnel méditerranéen et de ses spécificités en matière d'aménagement et d'utilisation des espaces ruraux.



Carte 1 :

Les départements des grands maîtres des Eaux et Forêts en 1788.

Source : Axel Loze, *Déforestation et reboisement dans la région pyrénéenne*, Paris, Librairie de la société du Recueil Sirey, 1910, p. 63

Marginalité de la forêt méditerranéenne dans les structures administratives

Jusqu'au XIX^e siècle, les structures forestières nationales vont refléter l'importance fondamentale des futaies de plaine et des taillis sous futaies de la moitié Nord de la France pour la vie économique, notamment pour les besoins de la Marine et des forges.

L'organisation des grandes Maîtrises en 1788 (Cf. Carte 1) laisse entrevoir le sous-équipement administratif de la France du Sud et le peu d'intérêt apporté aux zones de montagne. Sur les vingt Maîtrises que compte le pays, la région méditerranéenne s'étend sur seulement trois. Une Maîtrise exclusivement méditerranéenne, la Corse, et deux qui comprennent les régions situées dans un quadrilatère qui va du Roussillon à l'Auvergne, au Dauphiné et à la Provence.

Après la Révolution, la suppression des Maîtrises des Eaux et Forêts aboutit à la création, en 1820, dans sa forme « définitive », d'une Administration des Forêts. La nouvelle organisation renforce l'encadrement du Midi de la France (Cf. Carte 2). La région méditerranéenne, les Alpes et le Massif Central sont répartis sur six conservations au lieu de trois maîtrises. Pourtant le classement en 1820 de ces arrondissements forestiers dans la classification administrative (de 1^{ère} à 4^e classe) montre que l'Administration les estime de faible valeur malgré l'importance de leur couvert forestier puisque tous sont classés en 4^e classe. On trouve dans la 1^{ère} classe les forêts royales autour de Paris, et les forêts de la Bourgogne (Dijon) à la Lorraine (Nancy) (Cf. Tab. I).

Peu à peu les politiques forestières comme la soumission des communaux au régime forestier (1827), le cantonnement des droits d'usage et surtout le reboisement des montagnes qui, à partir de 1860, ne concerne

| Siège | F. dom (ha) | F. com (ha) | Total (ha) |
|----------------------------------|-------------|-------------|------------|
| a. 1^{ère} classe | | | |
| Paris | 130 000 | | 70 000* |
| Rouen | 60 000 | | 60 000 |
| Nancy | 90 000 | 160 000 | 250 000 |
| Dijon | 90 000 | 310 000 | 400 000 |
| b. 2^e classe | | | |
| Colmar | 80 000 | 260 000 | 340 000 |
| Troyes | 40 000 | 140 000 | 180 000 |
| Châlons | 70 000 | 170 000 | 240 000 |
| Le Mans | 50 000 | 20 000 | 70 000 |
| c. 3^e classe | | | |
| Bourges | 70 000 | 20 000 | 90 000 |
| Laon | 60 000 | | 60 000 |
| Niort | 40 000 | | 40 000 |
| Toulouse | 70 000 | 180 000 | 250 000 |
| 4^e classe | | | |
| Grenoble | 70 000 | 220 000 | 290 000 |
| Rennes | 10 000 | | 10 000 |
| Clermont | 7 000 | 33 000 | 40 000 |
| Bordeaux | 10 000 | 10 000 | 20 000 |
| Pau | 20 000 | 80 000 | 100 000 |
| Nîmes | 40 000 | 60 000 | 100 000 |
| Aix | 70 000 | 110 000 | 180 000 |
| Bastia | 40 000 | 80 000 | 120 000 |

Tab. I :

Les arrondissements forestiers en 1820
Source : *Histoire de l'Administration française. Les Eaux et Forêts du 12^e au 20^e siècle*.
Edition du CNRS, Paris, 1987, 710 p.

* 60000 ha de forêts de la Couronne gérés par un service spécial

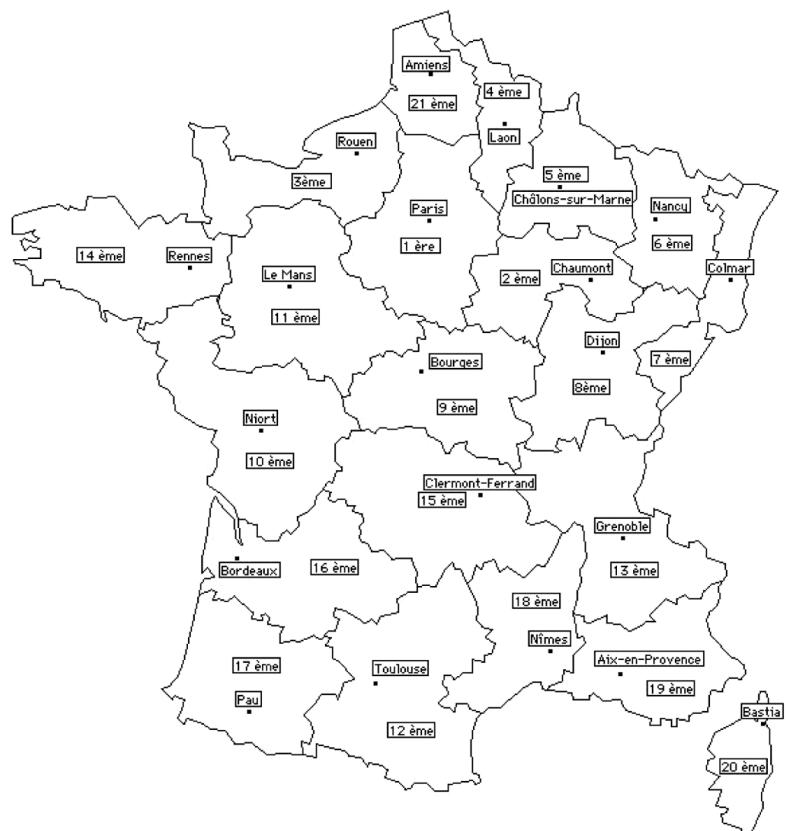
presque que les départements du Midi, replacent celui-ci au cœur des préoccupations de l'Administration forestière comme le montre la carte des conservations en 1865 (Cf. Carte 3).

Le quart Sud-Est du pays compte à ce moment neuf conservations.

Le renforcement de l'encadrement administratif se poursuit par la suite jusqu'en 1964, date de scission de l'Administration des Eaux et Forêts et de création de l'Office national des forêts (ONF) et des services forestiers régionaux. En 1963, le Midi méditerranéen possède les mêmes structures administratives que le reste du pays. Sur quarante-trois conservations, huit gèrent des départements méditerranéens. Les Basses-Alpes forment une seule conservation avec quasiment le même taux d'encadrement que le Doubs ou le Jura.

Actuellement, même si la création de l'ONF rend les comparaisons délicates on assiste à un allègement du dispositif administratif forestier en région méditerranéenne, au moins en ce qui concerne les forêts domaniales et celles des communes gérées par l'ONF. La France métropolitaine est divisée en onze directions territoriales en comptant la Corse qui en forme une. La région méditerranéenne constitue la direction territoriale Méditerranée avec Aix-en-Provence pour siège.

La mise en parallèle de la carte 4 avec la carte 1 des Maîtrises des eaux et forêts en 1788 donne l'impression d'une certaine proximité en ce qui concerne le traitement du Midi. Peut-on penser que la politique forestière a opéré un retour en arrière, sinon au niveau des méthodes, du moins en ce qui concerne ses objectifs et ses préoccupations ? Au XVIII^e siècle, la richesse des forêts, et donc leur production, était à la base de l'organisation territoriale forestière ; plus le potentiel forestier était fort, plus il y avait de maîtrises. La gestion actuelle de l'ONF se situe dans cette même logique. La direction



Carte 2 (en haut) :
Les Conservations des Forêts en 1827

Carte 3 (ci-contre) :
Les Conservations des Forêts en 1865



Carte 4 :
Les directions territoriales de l'ONF en 2005.

Source :
<http://www.onf.fr/pres/organ/index.htm>

1 -
<http://www.onf.fr/pres/organ/87.htm>

2 -

<http://www.onf.fr/pres/organ/84.htm>

3 - En physique, c'est un solide transparent possédant la propriété de dévier et décomposer la lumière mais au figuré ce terme renvoi à une déformation de la réalité.

territoriale Méditerranée gère 224 forêts domaniales réparties sur 394 653 ha et 1688 forêts des collectivités réparties sur 597 663 ha pour un volume commercialisé en 2001 de 560 000 m³⁽¹⁾. La direction territoriale Franche-Comté, moins étendue, gère 36 forêts domaniales réparties sur 39 000 ha et 1891 forêts des collectivités (essentiellement communales) réparties sur 352 000 ha pour un volume commercialisé en 2004 de 2 156 800 m³⁽²⁾.

S'il est excessif de dire que la forêt méditerranéenne a été et est totalement négligée, au regard de l'histoire et en prenant comme prisme³ d'observation les conceptions forestières contemporaines, on ne peut que constater qu'elle a longtemps été administrativement quantité négligeable et qu'aujourd'hui, malgré sa superficie, les

dogmes productivistes de l'ONF semblent la méconnaître à nouveau.

L'analyse des qualités forestières des formations végétales méditerranéennes offre, à travers l'histoire, un autre exemple d'absence de prise en compte de la réalité forestière méditerranéenne.

Négation du caractère forestier des formations végétales méditerranéennes

Lorsqu'en 1808, J.J. Baudrillart fait paraître le *Nouveau manuel forestier* traduit d'un ouvrage allemand du Grand-Maitre des Forêts de Prusse, M. de Burgsdorf, une définition plutôt vague de la notion de forêt est avancée : « *on entend par le mot forêt une étendue considérable de bois* » [BAUDRILLART, 1808].

Après la création de la nouvelle administration forestière en 1820 et celle de l'Ecole forestière de Nancy en 1824, la promulgation du code forestier en 1827 a pour objectif de procéder au rétablissement de la forêt française. Le code prévoit la soumission au régime forestier des forêts communales susceptibles d'exploitation et d'aménagement régulier. Il précise alors implicitement la notion de forêt en faisant référence à son exploitabilité et sa production potentielle.

Or, les espaces forestiers méditerranéens ont une réalité biologique et ethnologique beaucoup plus complexe que rend bien la diversité du vocabulaire qui les décrit (maquis, garrigues...) et qui ne répond pas à une vision nationale qui met, révolution industrielle aidant, de plus en plus l'accent sur les bois d'œuvre et d'industrie.

| Département | Etendue en ha | Nombre d'arbres | Densité |
|---------------------|---------------|-----------------|----------------|
| Hautes-Alpes | 50 | 5 | 0,1 arbres/ha |
| Ardèche | 3113 | 1593 | 0,5 arbres/ha |
| Aude | 8933 | 2523 | 0,28 arbres/ha |
| Drôme | 21080 | 8558 | 0,4 arbres/ha |
| Gard | 5559 | 2780 | 0,5 arbres/ha |
| Hérault | 196 | 145 | 0,7 arbres/ha |
| Lozère | 150 | 839 | 5,5 arbres/ha |
| Pyrénées-Orientales | 5088 | 3702 | 0,7 arbres/ha |
| Var | 3964 | 2207 | 0,55 arbres/ha |

Tab. II :

Densité d'arbres par essence d'après le recensement général des arbres en 1805

En 1805, l'Administration forestière s'occupa d'un recensement général des arbres, chêne, hêtre et sapin de cinq pieds de tour (soit 162,4 cm de circonférence et 51 cm de diamètre) et au-dessus, existant à cette époque dans les forêts de l'Empire et des communes [Coincy (de) H., 1914-1915].

La densité d'arbres (Cf. Tab. II) est obtenue en divisant le nombre d'arbres recensés dans le département par le nombre d'hectare de forêt.

On voit par ce tableau que les forêts méditerranéennes offrent peu de beaux arbres, à l'exception de la Lozère. Même un département montagnard comme les Hautes-Alpes semble avoir une forêt de peu de qualité (en rapport à la dimension des arbres). On peut comparer ces densités avec celles d'autres départements. L'Ariège offre un taux de 1,6 arbres/ha, l'Aveyron 3,9, la Haute-Garonne 2,4, l'Isère 3,1. Les forêts de l'Est offrent sans doute des taux encore supérieurs. Si les forêts du Midi offrent très peu de belles pièces, il ne faut pourtant prendre ces relevés que comme des indicateurs, car les données ne concernent pas toutes les forêts.

Au cours du XX^e siècle, avec l'apparition du problème environnemental (pollution, préservation des milieux...), les forestiers, et les Etats à leur suite, découvrent que la notion de forêt est beaucoup plus riche et complexe. Dans les années 80, Pietro Piussi rappelle à ses étudiants que : « Pour la FAO la forêt est l'ensemble de toutes les terres occupées par des arbres de quelque grandeur, capable de donner du bois ou d'autres produits forestiers, d'influencer le climat, le sol et le régime des eaux et de donner refuge aux animaux sauvages » [PIUSSI Pietro, 1981 : 8].

Ainsi la forêt n'est pas un milieu neutre, elle se définit autant par elle-même que par son insertion dans un ensemble plus vaste où l'action humaine a une importance capitale. Cette définition correspond parfaitement aux diverses formes d'occupation de l'espace par la végétation méditerranéenne (garrigues, maquis, taillis et futaies).

En 1988, le ministre de l'Agriculture italien, Filippo Maria Pandolfi à l'occasion de la présentation du Plan forestier national, prend en compte cette complexité qui amène à reconsiderer l'extension du domaine forestier italien. A propos de l'inventaire forestier national, il déclare : « cet inventaire [...] a mis en lumière que nous n'avons pas 6,4 mil-

lions d'hectares forestiers mais que nous en avons 8,7 millions. 2,3 millions d'hectares apparaissent donc en plus. Pourquoi ? Parce que l'inventaire a permis de découvrir une donnée fondamentale, c'est-à-dire, les formations forestières mineures qui ont une importance extraordinaire dans notre pays, qui est un pays essentiellement méditerranéen »⁴.

Yves Rinaudo résume cette évolution de la perception de la réalité forestière en affirmant que pour « *le méditerranéen, la forêt ou plutôt le bois, tend à se confondre avec tout espace rural non ou très peu cultivé (champs rares, temporaires), quelle que soit la densité des arbres* » [RINAUDO Yves, 1980 : 175]. Cette « définition », moins écologique que celle des forestiers, est assez proche des pratiques paysannes.

Les forestiers français ont longtemps négligé ces réalités écologiques et ethnologiques des espaces sylvestres méditerranéens.

Absence de prise en compte d'une nécessaire mise en œuvre d'une sylviculture adaptée aux formations végétales méditerranéennes et à leur caractère spécifique

Longtemps les forestiers en poste dans le Midi n'ont fait qu'appliquer les opérations sylvicoles apprises dans le cadre des écoles forestières, et notamment à Nancy. Opérations qui n'établissaient pas de distinctions fondamentales entre les forêts vosgiennes et celles des autres régions françaises. La conservation des forêts est l'objectif premier de toute gestion forestière. L'Etat se veut : « *gardien des intérêts de la collectivité et soucieux de la protection du milieu naturel* », pour cela dans son domaine boisé : « *il allonge la période de révolution des peuplements qu'il contient, en vue d'obtenir non pas le revenu le plus élevé possible, eu égard au capital engagé (comme le recherche les particuliers guidés par leur intérêt personnel), mais le maximum de produits en matières* » [KALAORA B., POUPARDIN D., 1984 : 24].

4 - « Presentazione del Piano forestale nazionale » in *L'Italia forestale e montana*, anno XLIII, n°2, marzo-aprile 1988, p. 66-67.

Au cours du XIX^e siècle, l'amélioration du niveau de formation des forestiers, grâce à l'établissement de ces mêmes écoles, fait évoluer les perceptions et favorise une démarche plus critique de la sylviculture.

Les travaux engagés par George Fabre sur le massif de l'Aigoual dans le cadre des lois de 1860, sur le reboisement des montagnes, et de 1882, sur la Restauration des terrains en montagne, et le dispositif scientifique qu'il organise alors (création d'arboretums, de l'observatoire scientifique du Mont Aigoual...) en partie en relation avec le botaniste de l'Université de Montpellier, Charles Flahault, permettent de faire des observations précieuses qui font avancer l'écologie végétale autant que les objectifs des modes de gestion des parcelles forestières.

A la mort de Fabre, cet héritage n'est pas perdu. Il amène les forestiers gardois, notamment Ducamp, conservateur à Nîmes, à partir de la gestion de la forêt domaniale de Valbonne, à réfléchir à une sylviculture plus adaptée à l'ambiance méditerranéenne. Les propositions de ces forestiers sont assimilées à une nouvelle « doctrine » forestière que l'on attribue à l'« Ecole de Nîmes ». Mais ces principes de gestion étant en opposition avec ceux de Nancy, ils ne sont pas adoptés, et il faut attendre le courant du XX^e siècle pour voir se développer une sylviculture méditerranéenne.

Mais c'est sans doute au point de vue de la compréhension profonde des sociétés paysannes et de leur impératifs économiques que la politique forestière française fit longtemps, surtout au XIX^e siècle, preuve de cécité ou d'une intransigeance politique et juridique contraignante pour les ruraux, surtout en Méditerranée.

Absence de prise en compte des spécificités de l'économie rurale méditerranéenne

La promulgation du Code forestier en 1827 illustre la volonté d'un contrôle accru de l'Etat. Il prévoit la soumission au régime forestier des forêts communales « *reconnues susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulier* ». Les parlementaires, essentiellement des aristocrates, veulent remettre de

l'ordre dans les campagnes après les empiètements et vexations qu'ils ont subis de la part de la paysannerie durant la Révolution. De plus : « *La gestion à court terme des municipalités apparaît en effet, à leurs yeux, incompatible avec les contraintes de la production forestière. Élues pour une durée très limitée, celles-ci sont toujours tentées d'anticiper la production des matières ligneuses à venir pour donner satisfaction à ceux qui les ont élues* ». [KALAORA B., POUARDIN D., 1984 : 6].

Dans leur souci d'écartier les populations des forêts, les agromanes et les forestiers développent un discours accusateur des paysans, de leurs troupeaux et pratiques archaïques qui sont désignés comme les principaux responsables de la décadence forestière [FESQUET Frédéric, 2003 : 33-45]. Pour eux, les usages communautaires, la dépaissance (surtout des chèvres), l'extraction de produits divers et l'essartage sont désastreux. Sous le règne de la gestion paysanne la végétation régresse et les sols se ruinent pour ne donner que des produits de peu de qualité. Alors que des lois antérieures permettaient certaines actions comme aller ramasser des glands, faines et autres fruits dans les forêts de la Nation, le Code prohibe sévèrement toute extraction de matières minérales (sables, pierres, etc.) et végétales (bois, feuilles, etc.).

En Méditerranée, où les produits forestiers ne se limitent pas uniquement à la récolte de bois, mais où le pâturage et la récolte d'autres produits (litières, truffes, herbes aromatiques, chasse...) ont une importance capitale, la remise en cause des pratiques paysannes en forêt déséquilibre l'agrosystème paysan dans son ensemble. Pour le méditerranéen, la forêt est : « *à la fois un enjeu économique, un espace à conquérir ou à conserver duquel dépend une partie des ressources indispensables à l'économie vivrière* » [POURCHER Yves, 1984 : 106].

Durant tout le XIX^e siècle les opérations de gestion forestière (soumission des communaux, cantonnement des droits d'usage, reboisement...) sont pour les forestiers autant d'occasions de souligner les méfaits du surpâturage et du prélèvement excessif de bois par toutes sortes d'utilisateurs. Les populations s'y opposent avec virulence et chaque intervention de l'administration donne lieu à des mouvements d'humeur, voire à des révoltes.



A la fin du XIX^e siècle, Counozouls (Ariège) pour éviter un cantonnement et devant les décisions de justice qui lui sont défavorables se déclare commune libre, arme ses citoyens, refuse l'impôt et ne vote plus [FABRE D., LACROIX J., 1978 : 450-451-452].

Mais les cantonnements concernent peu la zone méditerranéenne, entre 1858 et 1868, sur un ensemble de 194 forêts situées dans 24 départements, 475 cantonnements (458 amiables et 17 judiciaires) ont été réalisés. Sur ces 24 départements, seulement deux étaient méditerranéens, l'Aude et l'Ardèche, et les cantonnements concernaient des forêts situées sur les bordures montagnardes du domaine méditerranéen⁵.

La soumission des communaux pose plus de problèmes. Chaque période de crise nationale voit la reprise et l'amplification de l'opposition paysanne. En 1830 contre la soumission des communaux au régime forestier, l'Est de la France, les Alpes et le Midi connaissent une forte agitation. Dans l'arrondissement de Montpellier, le 10 août 1830, le sous-inspecteur Agnés de Montpellier dans une lettre au préfet décrit une situation explosive. Les forêts de Gigean, Balaruc, Vic et Mireval sont dévastées par les habitants. Le 30 juillet, le garde champêtre de Mireval a été attaqué. Le 6 août, le garde forestier Pouibil a été mortellement blessé par un coup de fusil. Il demande dans la lettre l'intervention des troupes à cheval. Le 13 août un détachement de 10

chasseurs à cheval part sur le terrain. Le 16 août, dans une lettre, le sous-inspecteur Agnés remercie le préfet et fait le bilan de l'action. A Balaruc, le tiers de la forêt a été arraché, « *les dévastateurs dont quelques uns étaient armés, étaient au nombre de 350* », les autres forêts n'ont pas trop souffert. A Poussan, les chasseurs et forestiers ont été « *menacés par la population qui commençait à se réunir* »⁶.

Dans ces situations de conflit, les paysans sont intervenus à la fois comme pauvres dont le système agraire et les possibilités de subsistance sont perturbés, et comme individus appartenant à une communauté politique et qui redoutent les empiètements d'une féodalité moderne sur leurs droits traditionnels, ils nient la loi étrangère et lui opposent une naturelle appropriation collective. La forêt se trouve alors convoitée par trois prétendants mais « *ce sont deux attitudes seulement qui s'opposent, sources de nombreux conflits qui ont pour enjeu la forêt et son devenir. Sommairement, il s'agit du libre usage pour tous ceux de la communauté, affronté au contrôle par et pour quelques-uns. Or pour les premiers, les seconds, Etat ou propriétaires privés, sont des étrangers hors des circuits des solidarités communautaires* » [RINAUDO Yves, 1988 : 22].

Il y a donc au XIX^e siècle dans la région méditerranéenne, comme ailleurs en France, une divergence de point de vue entre l'Administration des forêts et les communau-

Photo 1 :
Le reboisement des montagnes qui, à partir de 1860, ne concerne presque que les départements du Midi, replace celui-ci au cœur des préoccupations de l'Administration forestière. Mais la forêt méditerranéenne a toujours été à la marge des structures administratives forestières.

*Photo Archives RTM,
Série de Balsièges, Sud de Bramonas (Lozère)
en 1906*

5 - Ministère de l'Agriculture et du Commerce, Administration des forêts, Statistique forestière , Paris , Imprimerie Nationale , 1878 , p. 413

6 - Archives Départementales de l'Hérault , 156 M 8 .

7 - Arch. dép. de Vaucluse, 1042 W 611. Rapport de l'Inspecteur des Eaux et Forêts, Maury, le 2 juillet 1949.

8 - Arch. dép. de Vaucluse, 1042 W 611. Rapport de l'Inspecteur des Eaux et Forêts, Maury, Avignon, le 30 janvier 1950. Enquête sur les terrains de montagne.

tés rurales sur les objectifs et les méthodes de l'aménagement des espaces périagricoles. Dans les deux camps, défendre la forêt c'est en défendre l'accès et le contrôle aux autres. Dans cet affrontement, ce sont les forestiers qui finissent par emporter la décision, non pas par une victoire claire et définitive sur les paysans mais par l'extinction progressive de leurs contradicteurs. L'intégration des campagnes au grand marché national et l'exode rural qui débute vers 1851 libèrent des terres et rend le recours aux usages moins impératif. Dans le même temps les forestiers, après avoir fait la guerre aux paysans et leur avoir disputé le contrôle des espaces boisés, leur ouvrent les portes de la forêt par le biais de diverses procédures comme l'amodiation des pâturages. Mais d'une forêt apprivoisée où tout est projeté pour assurer la meilleure conservation du patrimoine végétal, ce retour réglementé en forêt des paysans est alors perçu comme un bienfait.

En termes politiques le succès des forestiers ne fait donc aucun doute puisqu'ils sont maîtres du terrain. Mais de nombreuses voix, y compris de forestiers, ont dénoncé les effets négatifs de l'intervention forestière (notamment du reboisement) sur les sociétés et l'économie rurale. Au milieu du XX^e siècle, l'inspecteur Maury à Avignon écrit à propos des résultats économiques pastoraux des reboisements : « *Ils ont été catastrophiques. L'acquisition des séries a chassé le mouton pour substituer au pâturage des boisements de faible valeur et d'accès très difficile. C'est ainsi que l'administration a amené le dépeuplement et la disparition du hameau du Ventouret qui comprenait 120 habitants vivant presque uniquement du parcours et qu'aucune coupe n'a pu encore être exploitée depuis le reboisement faute de bois suffisant* »⁷. Il persiste l'année suivante : « *L'aménagement agro-sylvo-pastoral a été rompu délibérément et par ignorance par l'administration lorsqu'elle a entrepris son programme de reboisement* »⁸.

Les XIX^e et XX^e siècles marquent donc pour les espaces sylvestres méditerranéens une longue période de mutation qui a vu, avec le recul de la pression humaine, l'essor du couvert végétal. Pourtant, il a été longtemps très difficile de distinguer dans les pratiques forestières une démarche proprement méditerranéenne, dans la définition du milieu forestier comme dans les modes de gestion à lui appliquer. Situation d'autant

plus problématique que dans le même temps la politique forestière française refusait de voir dans les pratiques agro-sylvo-pastorales méditerranéennes un modèle de développement possible pour les espaces forestiers méridionaux.

En ce XXI^e siècle débutant, il nous faut reconnaître les progrès réalisés en matière forestière tout en constatant que 150 ans d'une démarche forestière axée d'abord sur la conservation des forêts, puis sur la recherche d'une production plus importante n'ont pas fait des « forêts » méditerranéennes des espaces économiquement rentables en ce qui concerne la seule production de matières ligneuses. Il est donc nécessaire, et les acteurs de la filière bois semblent en être conscient, de redécouvrir le caractère multifonctionnel des espaces sylvestres méditerranéens.

F.F.

Références bibliographiques

1. Baudrillart J.J., *Nouveau code forestier*, Paris, Arthus-Bertrand, 1808, tome 1, 469 p.
2. Coincy (de) H., « *Les statistiques forestières au commencement du XIX^e siècle* » in *Revue des Eaux et Forêts*, vol. 53 ,1914-1915, pp. 281 - 288 et 313 - 320 .
3. Fabre D., Lacroix J., *La vie quotidienne des paysans du Languedoc au XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 1978., pp. 450 - 451 - 452
4. Fesquet Frédéric, « *La critique des modes de gestion paysans par l'Etat au 19^e siècle : l'exemple de la montagne et des montagnards dans le discours forestier* », dans *Agriculteur et société. Communication, images, médiations*. Actes du colloque de Nantes, 20-22 novembre 2002, Paris, ARF Editions, 2003, tome 2, pp. 33-45.
5. Kalaora B., Poupardin D., *Le corps forestier dans tous ses états, de la Restauration à la Belle Epoque*, I.N.R.A., Rungis, décembre 1984, 189 p.
6. Püssi, Pietro, *Ecologia forestale e selvicoltura generale : appunti dalle lezioni , anno academico 1980 - 1981* Opera Universitaria , Firenze , 1981, 179 p.
7. Pourcher Yves, « *La forêt : espace global et espace conflictuel, la Lozère aux XVIII^e et XIX^e siècles* » dans *La forêt et l'homme en Languedoc-Roussillon de l'Antiquité à nos jours*, Actes du LVI^e Congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon organisé au Pont-de-Monvert les 11 et 12 juin 1983 , Montpellier , 1984 , pp. 95-107.
8. Yves Rinaudo « *Note sur l'extension de la forêt varoise au XIX^e siècle* » dans *Forêt méditerranéenne*, tome I, n° 2, 1980, pp. 175-178 .
9. Rinaudo Yves, « *La forêt méditerranéenne d'hier à aujourd'hui : le cas de la Provence* » dans *Forêt méditerranéenne*, tome X, n° 1, juillet 1988, pp. 20-25 .

Frédéric FESQUET
Historien
Ecole publique
du Vigan
12 Quai du Pont
30120 Le Vigan
Mél : frederic.
fesquet@wanadoo.fr